

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Secteur énergie

100. Total de la puissance installée en énergie éolienne au 31 mars 2016. Indiquer le lieu de localisation, le nombre d'éoliennes, le promoteur et la puissance installée.

Le total de la puissance installée des parcs éoliens au 31 mars 2015 est de 3047 MW tel qu'indiqué sur le site web d'Hydro-Québec.

La localisation des parcs, le promoteur et la puissance installée sont accessibles sur le site web d'Hydro-Québec

http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois/parc_eoliens.html

108. Nombre de projets à l'étude ou en développement au nord du 49e parallèle. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l'échéancier de mise en service, le coût de production unitaire du kWh ainsi que la durée de la période d'amortissement.

Hydro-Québec développera de nouveaux projets en fonction des besoins énergétiques du Québec et des occasions d'affaires sur les marchés où elle est active.

Les projets sont évalués en fonction de trois critères : ils doivent être économiquement rentables, acceptables du point de vue environnemental et accueillis favorablement par les communautés locales.

D'ici à 2020, comme stipulé à la Politique énergétique 2030 du Québec, Hydro-Québec déterminera le prochain grand projet hydroélectrique qui répondra aux besoins futurs en électricité du Québec.

Secteur Plan Nord

195. Copie des documents, des notes, des études ou des analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2016-2017.

Depuis le Budget 2011-2012, Hydro-Québec a versé 50 M\$ au Fonds du Plan nord. Le niveau de cette contribution avait été fixé à 10 M\$/an dans le cadre du Budget 2011-2012 (voir page E.33) :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>

Dans son récent Budget 2016-2017, le ministre des Finances a annoncé qu'il prévoit augmenter cette contribution à 15 M\$/an (voir page B.163) :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016-2017/fr/documents/PlanEconomique.pdf>

196. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec à ce fonds, à compter de 2016-2017 et pour les années subséquentes.

Voir réponse à la question 195.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

HYDRO-QUÉBEC

1. Pour tout l'effectif d'Hydro-Québec depuis 2011-2012, indiquer, par année financière, ainsi que les prévisions pour 2016-2017 :

a. le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin;

Nous vous référons au Rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec, p.87

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

b. le nombre total d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.);

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE PAR DIVISION POUR 2015	
<u>DIVISION OU GROUPE</u>	<u>Temps supplémentaire ⁽¹⁾</u>
PRODUCTION	26 120 755 \$
TRANSÉNERGIE	34 227 476 \$
ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS	14 506 492 \$
DISTRIBUTION	47 364 586 \$
DÉV. D'ENTREPRISE ET INNOVATION	516 141 \$
TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS	4 421 876 \$
UNITÉS CORPORATIVES	4 010 331 \$
	131 167 656 \$

⁽¹⁾ Exemples de situations nécessitant du temps supplémentaire :

- Le rétablissement de service
- La réfection des postes de transport
- Les employés de chantier dont la «fenêtre annuelle» de travaux est de février à novembre
- Réalisation de projets spéciaux ponctuels
- Les remplacements temporaires

c. le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;

d. le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;

e. l'évolution de l'effectif régulier, par catégorie d'emploi (cadre supérieur et intermédiaire, professionnel, technicien, personnel de bureau, ouvrier et agent de la paix) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

Hydro-Québec ne compte aucun employé de la fonction publique.

f. le niveau de l'effectif pour toutes les catégories d'emploi, et ce, pour chacun des cinq

prochains exercices budgétaires.

2. Pour tout l'effectif d'Hydro-Québec, et ce, par direction, indiquer :

a. le nombre de départs à la retraite depuis 2011-2012, par année financière, et les indemnités de retraite qui seront versées;

Nombre de retraités au 31 décembre 2014 : 15 906

Prestations de retraite versées en 2014 : 869 M\$ (rentes et remboursements de valeurs).

Source : Rapport annuel 2014 du Régime de retraite d'Hydro-Québec, p. 1.

Le rapport annuel du régime de retraite 2015 sera publié en juin 2016.

b. le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

Non applicable à Hydro-Québec.

c. le nombre de départs à la retraite prévus pour 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;

Prévision 2016 : 878 employés

Prévision 2017 : 836 employés

Source : Rapport annuel 2014 du Régime de retraite d'Hydro-Québec, p. 6.

Le rapport annuel du régime de retraite 2015 sera publié en juin 2016.

d. le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique embauchés pour un ou des contrats.

Non applicable à Hydro-Québec

3. Fournir un portrait de chacun des régimes de retraite d'Hydro-Québec. Préciser le taux de capitalisation depuis 10 ans, le nombre de participants actifs et retraités, le salaire versé aux gestionnaires de fonds, le rendement et les coûts d'administration.

Le régime de retraite d'Hydro-Québec fait l'objet d'une gestion unique.

4. Copie du rapport complet d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la société incluant l'étalonnage avec des entreprises similaires, prévu à la Loi sur Hydro-Québec (article 7.2).

Voir page 99 du Rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec :

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

5. Liste des sommes versées depuis 2011-2012, par année financière, à même le budget discrétionnaire. Indiquer :

a. le nom de la personne ou de l'organisme concerné;

b. la circonscription électorale;

c. le montant attribué;

d. le projet visé et le résultat.

Non applicable à Hydro-Québec

6. Liste des sommes versées en commandite depuis 2011 -2012, par année financière, à même le budget discrétionnaire. Indiquer :

- a. le nom de la personne ou de l'organisme concerné;
- b. la circonscription électorale;
- c. le montant attribué;
- d. le projet visé et le résultat.

Hydro-Québec ne dispose pas de budget de type discrétionnaire.

Nous comprenons que cette question porte sur l'attribution des dons et commandites par Hydro-Québec. Nous vous référons donc au site Web de l'entreprise où toute l'information est disponible. Vous pourrez consulter la liste des noms des organismes ou événements et les montants leur ayant été accordés.

Nous vous référons au site internet de l'entreprise ou vous pourrez consulter la liste des noms des organismes ou événements et les montants leur ayant été accordés entre 2009 et 2015 au :

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/dons-commandites/dons-commandites-2015.html>

7. Liste des voyages au Québec et hors Québec depuis 2011-2012. Indiquer :

- a. les destinations, de même que les dates de départ et de retour;
- b. copie des programmes et des rapports de mission;
- c. les personnes rencontrées;
- d. le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, etc.);
- e. le nom des ministres, des députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et de tous les autres participants (avec leur titre et organisme), par mission;
- f. la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
- g. les détails de ces ententes;
- h. les résultats obtenus à ce jour;
- i. les investissements annoncés, le cas échéant.

Les informations concernant les déplacements du personnel sont disponibles sur le site internet d'Hydro-Québec :

Frais de déplacement du personnel : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-access/frais-deplacement-personnel-hydro-quebec.html>

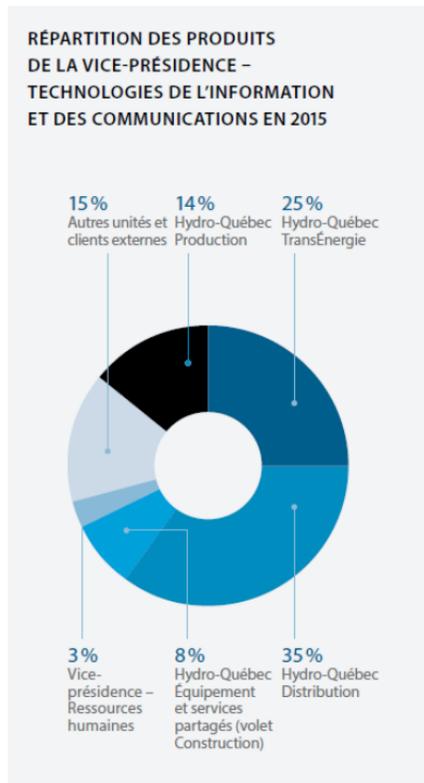
8. Indiquer les sommes dépensées depuis 2011-2012, par année financière, ainsi que les prévisions pour 2016-2017, par votre ministère et ses organismes, pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services

professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

En 2015, la vice-présidence a inscrit des produits de 622 M\$.

Activités d'investissement

En 2015, les investissements de la vice-présidence – Technologies de l'information et des communications ont totalisé 100 M\$. Ils ont été consacrés au maintien de la qualité des actifs.



9. Nombre de fonctionnaires ou d'ETC travaillant directement pour Hydro-Québec dans chacune des régions administratives en 2015-2016. Indiquer l'évolution des cinq dernières années, de même que la projection pour les cinq prochaines années, en ventilant par bureau régional et par section d'emploi.

Les employés d'Hydro-Québec ne sont pas régis par la loi sur la fonction publique.

Effectif d'Hydro-Québec au 31 décembre 2010 à 2015

RAQ	Région administrative du Québec	au 31 décembre					
		2010	2011	2012	2013	2014	2015
		Total		Total			
8	Abitibi-Témiscamingue	653	655	618	576	569	585
1	Bas-Saint-Laurent	476	459	427	394	376	374
3	Capitale-Nationale	1 624	1 620	1 576	1 490	1 619	1 613
17	Centre-du-Québec	1 107	1 043	938	698	468	383
12	Chaudière-Appalaches	345	327	296	287	158	135
9	Côte-Nord	1 229	1 217	1 255	1 245	1 270	1 238
5	Estrie	87	85	69	64	56	54
11	Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	272	261	243	219	219	210
14	Lanaudière	191	222	193	176	166	146
15	Laurentides	1 230	1 163	1 147	1 055	1 070	1 084
13	Laval	334	330	285	287	268	278
4	Mauricie	1 001	1 002	982	946	993	973
16	Montérégie	2 931	2 823	2 659	2 493	2 490	2 511
6	Montréal	9 494	9 175	8 886	8 417	8 370	8 283
10	Nord-du-Québec	1 017	1 023	987	939	973	982
7	Outaouais	567	569	541	512	523	497
2	Saguenay - Lac-Saint-Jean	534	527	494	445	455	448
Total		23 092	22 501	21 596	20 243	20 043	19 794

10. Pour toutes les divisions d'Hydro-Québec, la liste des formations, conférences, ateliers ou journées d'activités auxquels ont participé les employés. Indiquer le lieu, le coût, les frais de transport, de déplacement, de restauration, d'hébergement, le nombre de participants et le nom de la personne ou de l'entreprise qui a offert l'activité.

Hydro-Québec diffuse sur son site Web depuis le 15 août 2015 les informations relatives aux activités de formation externes de ses employés. Vous trouverez ces renseignements à l'adresse suivante : <http://www.hydroquebec.com/publications/fr/loi-sur-acces/colloques-formations.html>

11. Pour toutes les divisions d'Hydro-Québec, fournir la liste des subventions octroyées, de même que la liste détaillée de tous les bénéficiaires et le montant reçu.

Hydro-Québec n'octroie pas de subventions.

12. Pour toutes les divisions d'Hydro-Québec, fournir l'état d'avancement du plan de réduction du personnel depuis 2011-2012, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

Veillez-vous référer aux questions 9 et 13.

13. Ventilation détaillée des compressions demandées par le Conseil du trésor à Hydro-Québec

depuis 2011-2012, par année financière, ainsi que les prévisions pour l'année 2016-2017.

Hydro-Québec a réduit ses effectifs de plus de 3 200 employés au cours des six dernières années.

De 2010 à 2015, Hydro-Québec a réalisé des gains d'efficience qui représentent des économies de plus d'un demi-milliard de dollars. Sur la même période, le parc d'immobilisations en exploitation a connu une croissance de 13,7 G\$.

14. Liste des demandes de brevet. Fournir les dépenses totales reliées à chacun des brevets.

En 2015, Hydro-Québec a protégé, avec 9 brevets, 9 nouvelles technologies et investi 41,0 k\$ en 2015.

15. Pour chaque brevet détenu directement ou indirectement par Hydro-Québec ou l'une de ses filiales au cours des cinq dernières années, préciser :

a. la période de protection;

La période de protection des brevets est de 20 ans.

b. les investissements et dépenses effectués dans le cadre de son développement et des phases ultérieures, lorsque cela est applicable (pré et postcommercialisation);

L'IREQ ne dispose pas de cette information. Les investissements et dépenses pour le développement sont intégrés dans le budget global de R&D de l'IREQ et ne peuvent être associés précisément à des brevets donnés.

c. le prix de vente ou d'acquisition pour les brevets qui ont fait l'objet d'une transaction, en précisant l'identité des parties;

d. le nombre d'emplois créés découlant de la vente ou de l'acquisition des brevets, en précisant le lieu d'implantation.

C'est le personnel actuellement à l'emploi de l'IREQ et de la Vice-présidence Développement des affaires qui a le mandat lié à la valorisation des technologies et/ou avancées scientifiques de l'IREQ.

16. Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant la vente d'actifs ou la privatisation d'Hydro-Québec.

De tels documents n'existent pas.

17. Copie de l'entente conclue entre Hydro-Québec, SCE France et l'Aquitaine pour la création de batteries de nouvelle génération.

Il s'agit d'une information commerciale et confidentielle.

18. Ventilation des sommes dépensées pour la conclusion d'une entente entre Hydro-Québec, SCE France et l'Aquitaine pour la création de batteries de nouvelle génération.

Les dépenses reliées à l'entente ont été assumées à même le budget d'opération de la Direction Stockage et conversion d'énergie.

19. Chronologie des actions et des rencontres ayant mené à la signature d'une entente entre Hydro-Québec, SCE France et l'Aquitaine pour la création de batteries de nouvelle génération.

- **4 mars 2015 :** **Signature du contrat de financement de SCE France avec la Région Aquitaine à Bordeaux.**
- **4 septembre 2015 :** **Début des opérations de SCE France à Lacq**

20. Revenus engendrés par les ententes conclues avec des partenaires hors Québec, depuis les cinq dernières années.

Les revenus de l'IREQ en 2015 totalisent 33,8 M\$, dont 24,2 M\$ hors Québec.

21. Budget de fonctionnement de SCE France pour 2014-2015, 2015-2016 ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

Ces budgets ne relèvent pas d'Hydro-Québec et ne sont pas sous son contrôle.

22. Liste des ententes de transfert technologique conclues par Hydro-Québec. Fournir les dépenses encourues pour le développement des technologies, les sommes investies et les revenus découlant des ententes.

En 2015, deux nouvelles ententes de transfert technologique ont été conclues par l'IREQ et porte sur les produits MIDA et LineScout. Quant au contenu des ententes convenues, il s'agit d'informations de nature commerciale.

23. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012, ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

Depuis le Budget 2011-2012, Hydro-Québec a versé 50 M\$ au Fonds du Plan nord. Le niveau de cette contribution avait été fixé à 10 M\$/an dans le cadre du Budget 2011-2012 (voir page E.33) :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>

Dans son récent Budget 2016-2017, le ministre des Finances a annoncé qu'il prévoit augmenter cette contribution à 15 M\$/an (voir page B.163) :

<http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2016-2017/fr/documents/PlanEconomique.pdf>

24. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, à compter de 2016-2017 et pour les années subséquentes.

Voir réponse à la question précédente.

25. Boni, prime de départ ou toute autre somme versée ou à verser en plus de leur salaire de base à la haute direction d'Hydro-Québec. Copie de tout document en lien avec ces départs.

La rémunération et les avantages sociaux des cinq dirigeants les mieux rémunérés sont accessibles à la page 96 du rapport annuel 2015.

<https://issuu.com/hydroquebec/docs/rapport-annuel-2015?e=1151578/33698945>

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

	Salaire de base au 31 décembre	Rémunération incitative ^a	Avantages accessoires utilisés ^b	Avantages Imposables			
				Nature de l'avantage	Allocation	Frais d'usage, stationnement	Assurance vie et assurance santé
Eric Martel Président-directeur général d'Hydro-Québec	483 357 \$ ^c	–	–	Véhicule de fonction	–	–	3 761 \$
André Boulanger Président d'Hydro-Québec TransÉnergie	405 613 \$	119 298 \$	2 389 \$	Indemnité pour usage d'un véhicule personnel ou fourniture d'un véhicule, plus stationnement	15 655 \$	7 532 \$	10 304 \$
Richard Cacchione Président d'Hydro-Québec Production	403 911 \$	118 798 \$	5 000 \$		–	13 829 \$	9 492 \$
Daniel Richard Président d'Hydro-Québec Distribution	393 085 \$	106 002 \$	3 365 \$		15 655 \$	4 317 \$	27 075 \$
Réal Laporte Président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés Président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James ^d	390 213 \$	114 118 \$	890 \$		–	14 045 \$	8 393 \$
<p>Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires</p> <p>Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation usuelle prévue par le régime - Rente calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années - Crédit de 2,25 % par année de cotisation - Reconnaissance de 66,67 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible aux fins du RRHQ, jusqu'à un maximum de 20 % du salaire <p>Programme de prestations supplémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cotisation assumée par Hydro-Québec - Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis) - Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ <p><i>Autres dispositions applicables au président-directeur général d'Hydro-Québec</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années (moins rente payable par le RRHQ) - Crédit de 4 % par année de cotisation (moins crédit de rente accordé par le RRHQ) - Reconnaissance de 100 % de la rémunération incitative maximale comme salaire admissible (moins partie reconnue aux fins du RRHQ) 							

a) Rémunération incitative versée en 2015. Le déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un bénéfice net de 3 050 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, a été atteint. En ce qui a trait à la rémunération incitative relative aux objectifs de 2015, elle sera versée en 2016 à l'atteinte du déclencheur financier fixé par le gouvernement du Québec, soit un bénéfice net établi selon les PCGR des États-Unis à 2 750 M\$ pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Dans le cadre des mesures visant le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement du Québec en 2015-2016, Hydro-Québec devait s'assurer de maintenir le niveau de sa masse salariale en 2014 et 2015 au même niveau que celui de 2013. Hydro-Québec a respecté ces mesures.

b) Avantages imposables liés à la planification financière et successorale, à la pratique sportive et aux associations professionnelles.

c) Le salaire versé en 2015 depuis la nomination de M. Eric Martel au 6 juillet se chiffre à 232 383 \$.

d) Réal Laporte ne reçoit aucune rémunération distincte à titre de président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James.

26. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant des projets hydroélectriques au nord du 49^e parallèle.

Hydro-Québec développera de nouveaux projets en fonction des besoins énergétiques du Québec et des occasions d'affaires sur les marchés où elle est active.

Les projets sont évalués en fonction de trois critères : ils doivent être économiquement rentables, acceptables du point de vue environnemental et accueillis favorablement par les communautés locales.

D'ici à 2020, conformément à la Politique énergétique 2030 du Québec, Hydro-Québec déterminera le prochain grand projet hydroélectrique.

27. Nombre de projets à l'étude ou en développement au nord du 49e parallèle. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l'échéancier de mise en service, le coût de production unitaire du kWh ainsi que la durée de la période d'amortissement.

Voir réponse à la question 26

28. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant l'impact du projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada. Indiquer également les coûts estimés pour Hydro-Québec.

Hydro-Québec ne participera pas aux audiences de l'ONE ainsi qu'aux audiences du BAPE puisque, en tant que gestionnaire d'un grand réseau électrique, nous avons déjà eu l'occasion de déposer nos commentaires techniques concernant des enjeux liés à la cohabitation des installations. Par ailleurs, il est important de rappeler qu'il s'agit d'un projet dans lequel nous ne sommes pas impliqués. Notre position sera commune avec celle du gouvernement du Québec.

29. Nombre de clients agricoles et de serriculteurs ayant bénéficié de tarifs réduits pour l'éclairage de photosynthèse en 2014-2015 et 2015-2016. Fournir une ventilation par région.

Abonnements à l'option d'électricité additionnelle pour l'usage de photosynthèse	2014-2015	2015-2016
Capitale Nationale	1	1
Centre-du-Québec	2	2
Chaudière-Appalaches	1	1
Estrie	2	2
Laurentides	2	3
Mauricie	1	1
Montérégie	2	2
Saguenay	2	2
Total	13	14

30. Nombre d'interruptions de courant (incluant temps moyen et total) subies par les clients agricoles et les serriculteurs en 2014-2015 et 2015-2016. Fournir une ventilation par région.

2014-2015 : Dans le cadre de la mesure d'option d'électricité additionnelle, il y a eu 7 appels de restriction de consommation durant l'hiver d'une durée moyenne de 5 heures pour un total de 33 heures pour chacune des serres. Sur les quelque 3 000 heures que dure l'hiver, cela représente 1% des heures totales de l'hiver.

2015-2016 : Il n'y a eu qu'une seule période de restriction d'une durée de 6 heures.

31. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant l'établissement d'un tarif préférentiel pour les serres du Québec.

Les serriculteurs bénéficient de mesures tarifaires, approuvées par la Régie de l'énergie, qui ont été octroyées en 2013 aux exploitations agricoles dans la mesure où celles-ci respectent les conditions d'application.

Ces mesures tarifaires, visent à contribuer au développement d'un secteur d'activité tout en accroissant les ventes d'électricité.

Dans sa dernière décision (<http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/317/DocPri/R->

3933-2015-A-0064-Dec-Dec-2016_03_08.pdf), la Régie ne retient pas la proposition de l'UPA de créer un tarif distinct pour la clientèle agricole. La Régie demande au Distributeur de maintenir le tarif de l'option d'énergie additionnelle pour photosynthèse, selon les mêmes conditions d'admissibilité, ainsi que le maintien des conditions d'admissibilité des serriculteurs au tarif DT.

Pour plus de précisions :

Voir pages 22 à 24 du document suivant : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/222/DocPrj/R-3854-2013-B-0049-Demande-Piece-2013_08_02.pdf

Voir aussi la décision de la Régie : http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/222/DocPrj/R-3854-2013-A-0023-Dec-Dec-2013_10_30.pdf

32. État de situation à la suite du déversement survenu en septembre 2014 à Cap-aux-Meules. Copie du rapport de caractérisation des sols contaminés, plan de réhabilitation, échancier de réalisation des travaux de nettoyage et de réparation. Préciser les sommes déboursées et les prévisions de dépenses.

En ce qui concerne les coûts des travaux, Hydro-Québec maintient sa prévision à 20 M\$.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués suivants :

<http://nouvelles.hydroquebec.com/communiques-de-presse/962/rehabilitation-des-sols-a-cap-aux-meules-hydro-quebec-consulte-les-usagers-du-quai/?fromSearch=1>

<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/1007/leoduc-est-maintenant-tout-a-fait-securitaire/?fromSearch=1>

33. État de situation concernant les projets de minicentrale. Coûts estimés pour chacun des projets.

Hydro-Québec achète, auprès de producteurs indépendants, de l'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques.

Les centrales en service, en construction et projetées, de même que les contrats signés sont accessibles sur le site web d'Hydro-Québec à l'adresse suivante :

http://www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequbécois/parc_petites_centrales.html

34. Nombre de contrats d'approvisionnement et de fabrication octroyés hors Québec. Préciser la valeur de chacun des contrats.

Dans l'attribution des contrats, nous recherchons un juste équilibre entre les retombées économiques de nos achats au Québec et le prix payé, puisque nos achats ont un impact sur les tarifs d'électricité. Par ailleurs en 2015, nos acquisitions de biens et de services ont atteint 3 milliards de dollars, dont 93 % ont été versés à des fournisseurs du Québec.

C'est donc 7 % de nos acquisitions de biens et de services qui sont octroyées hors Québec.

35. État d'avancement de la construction de la ligne Chamouchouane. Fournir la ventilation des sommes investies, des dépenses encourues, notamment pour les frais de justice et les ententes

conclues avec les propriétaires, les contrats alloués, les appels d'offre lancés, les effectifs dédiés au projet et les heures travaillées.

Section 1 : 103 km au Saguenay –Lac St-Jean / du poste de la Chamouchouane au Réservoir Blanc

- **Travaux de déboisement réalisés à 95 %, élimination des résidus à 80 %, fin prévue en juillet 2016.**

Section 2 : 100 km en Mauricie / du Réservoir Blanc au Réservoir Taureau

- **Travaux de déboisement réalisés à 10 %, élimination des résidus sera réalisé à partir du printemps, fin prévue en décembre 2016.**

Section 3 : 73 km dans Lanaudière / du Réservoir Taureau à Saint-Zénon

- **Travaux de déboisement réalisés à 50 %, élimination des résidus sera réalisée au printemps, fin prévue août 2016.**

Section 4 : 71 km dans Lanaudière / Saint-Zénon à Rawdon

- **Travaux de déboisement en cours, mobilisation de l'entrepreneur en cours pour début des travaux de coupe d'arbres, fin prévue en décembre 2016.**

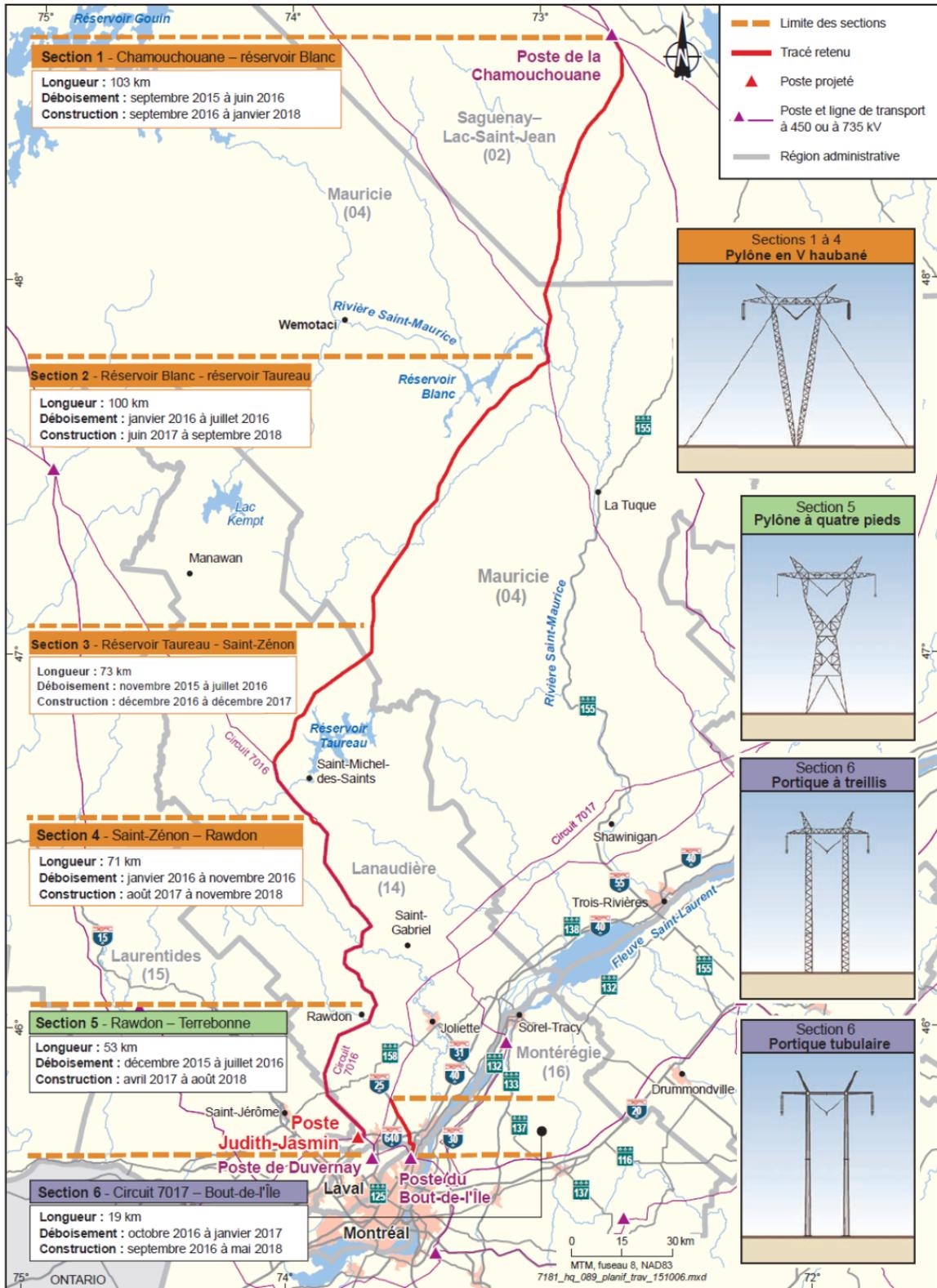
Section 5 : 53 km dans Lanaudière et Laurentides / de Rawdon à Terrebonne

- **Travaux de déboisement réalisés à 85 %, élimination à 40 %, fin prévue à l'automne 2016.**

Section 6 : 19 km dans Lanaudière et Montréal / de St-Roch de l'Achigan à Montréal

- **Travaux de déboisement prévus à l'automne 2016.**

Voir la carte ci-après pour plus de détails.



36. État d'avancement du nouveau plan stratégique. Fournir notamment la ventilation des dépenses encourues et projetées ainsi que le calendrier des travaux.

Hydro-Québec transmettra son plan stratégique en respectant l'échéancier prévu au décret 579-2015, du 30 juin 2015 :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=63525.pdf>

37. État de situation concernant la relance d'Hydro-Québec international. Ventilation des dépenses encourues et projetées, des investissements encourus et projetés, une liste des voyages et missions effectués et planifiés pour 2016-2017.

Hydro-Québec a mis en place la vice-présidence – Développement de l'entreprise, planification stratégique et innovation en 2015. Les travaux ont débuté et un bilan sera fait en temps opportun.

38. Copie des rapports d'inspection des grands ouvrages, barrages et infrastructures. Ventilation des dépenses encourues au cours des cinq dernières années ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

Hydro-Québec se prévaut de l'application d'un programme de sécurité, dûment approuvé par le gouvernement du Québec, lequel remplace les dispositions réglementaires à l'exception des normes minimales de sécurité. Ce programme prévoit la réalisation d'activités :

- de surveillance des barrages (inspection, auscultation, essais de levage des vannes d'évacuateurs) ;
- de suivi du caractère sécuritaire des barrages ;
- d'évaluation périodique de la sûreté des barrages ;
- de planification des actions à réaliser pour assurer la sûreté des barrages ;
- de planification de la gestion des eaux retenues en lien avec la sûreté des barrages ;
- de gestion des risques résiduels par le biais de la planification des mesures d'urgence.

Les données de surveillance font l'objet d'une validation et d'une analyse et sont consignées, conformément aux engagements du programme de sécurité, dans les systèmes d'information d'Hydro-Québec. Le suivi du caractère sécuritaire des barrages implique une reddition de compte annuelle qui porte notamment sur la vérification à l'effet que les activités du programme de sécurité sont dûment réalisées.

Des rapports découlant des évaluations périodiques de la sûreté des barrages, de même que les exposés des correctifs qui leur sont associés le cas échéant, sont transmis au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

39. Évolution depuis 10 ans du taux de perte du réseau de transport global.

Les pertes électriques sur le réseau de transport en 2014 sont 5,91 %.

Plusieurs facteurs peuvent concourir à influencer les pertes de transport réelles sur le réseau intégré du Transporteur. Les pertes de transport varient entre autres en fonction de la charge transitée, ainsi que de la configuration et du mode d'exploitation du réseau. Des facteurs tels

que l'augmentation des besoins de transport sur le réseau ou la diminution des apports en électricité au sud du réseau près des centres de consommation ont un effet sur les pertes de transport.

40. Évolution depuis 10 ans des besoins en puissance mesurés par les pointes et la consommation moyenne.

Les besoins de la pointe pour 2015-2016 : 33 157 MW.

41. Nombre de clients pour lesquels une prime mensuelle s'est appliquée pour une puissance maximale appelée excédant la puissance réelle. Somme totale facturée à ces clients.

Selon les tarifs d'Hydro-Québec Distribution, la « puissance maximale appelée » pour l'ensemble des tarifs correspond soit au plus grand appel de puissance réelle ou à 90 % du plus grand appel de puissance apparente pour les abonnements domestiques et de petite ou moyenne puissance, ou 95 % pour les abonnements de grande puissance.

La facturation de la puissance apparente fait ainsi partie intégrante de la facturation de la puissance et Hydro-Québec ne dispose pas de l'analyse demandée.

Par sa tarification, Hydro-Québec vise à inciter les clients à faire une utilisation optimale de l'électricité qui leur est fournie et à respecter ses critères d'alimentation, son réseau étant construit en fonction d'un facteur de puissance de 95 % pour les clients de grande puissance et de 90 % pour les autres clients.

42. État de situation concernant la gestion des enjeux liés à la puissance. Préciser l'impact sur les différents types d'approvisionnement.

Le Rapport annuel 2015 (p. 11) résume les moyens en œuvre par Hydro-Québec en 2015 pour atteindre le niveau de puissance requis au cours des années à venir.
<https://issuu.com/hydroquebec/docs/rapport-annuel-2015?e=1151578/33698945>

Le tableau du bilan en puissance et la contribution des différents types d'approvisionnement est extrait de l'État d'avancement 2015 du Plan d'approvisionnement 2014-2023 déposé à la Régie de l'énergie http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2014-205_PlanAppro2014-2023/HQD_EtatAvancement2015_30oct2015.pdf

BILAN EN PUISSANCE (MW)

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023
Besoins à la pointe visés par le Plan	38 049	38 498	38 774	39 131	39 447	39 640	39 962	40 288
+ Réserve pour respecter le critère de fiabilité	3 585	3 663	3 895	4 087	4 120	4 141	4 174	4 208
Besoins à la pointe incluant la réserve	41 634	42 161	42 669	43 218	43 567	43 781	44 136	44 496
Électricité patrimoniale	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442	37 442
HQP - Base, cyclable et retours d'énergie	600	600	600	650	900	900	1 000	1 000
TransCanada Energy ⁽¹⁾	-	-	570	570	570	570	570	570
Autres contrats de long terme	1 366	1 673	1 972	1 986	1 986	1 986	1 986	1 986
• Éolien ⁽²⁾	1 067	1 336	1 484	1 484	1 484	1 484	1 484	1 484
• Biomasse et petite hydraulique	299	337	487	502	502	502	502	502
Gestion de la demande en puissance	1 350	1 050	1 050	1 075	1 125	1 150	1 150	1 150
• Électricité interruptible	1 290	850	850	850	850	850	850	850
• Électricité interruptible (option)	1 140	850	850	850	850	850	850	850
• Contrats d'interruptible avec Alouette	150	-	-	-	-	-	-	-
• Nouvelles interventions en gestion de la demande en puissance	60	200	200	225	275	300	300	300
Abaissement de tension	250	250	250	250	250	250	250	250
Transactions de court terme réalisées (A/O 2014-01)	500	300	50	-	-	-	-	-
Appel d'offres de long terme (A/O 2015-01)	-	-	-	500	500	500	500	500
Puissance additionnelle requise (Besoins arrondis au 50 MW près)	150	850	1 300	750	800	1 000	1 250	1 600

Note (1) : Contribution potentielle de la centrale de TCE en 2017-2018, conditionnelle à la mise en place d'un approvisionnement en gaz naturel par le Distributeur.
 Note (2) : Contribution équivalente à 40 % de la puissance contractuelle, en vertu du service d'intégration éolienne (35% pour 2015-2016).

43. Pour chacune des cinq dernières années, les sommes investies dans l'électrification des transports. Fournir une ventilation par projet.

Le Circuit électrique d'Hydro-Québec a été inauguré en mars 2012. Il s'agit d'un partenariat entre Hydro-Québec et 130 partenaires qui sont propriétaires de leurs bornes. Ces partenaires ont payé pour le coût d'achat et d'installation des bornes pour le réseau à 240 volts. Ce modèle d'affaires unique a assuré le succès du déploiement du réseau.

Quant au modèle d'affaires des bornes de recharge rapide à 400 volts, il s'agit d'un partenariat entre Hydro-Québec et une entreprise, une municipalité ou une institution. Les coûts d'achat et d'installation sont partagés à parts égales entre les partenaires tout comme les revenus.

L'objectif du Circuit électrique consiste à avoir en service 800 bornes, dont 60 bornes rapides, d'ici le 31 décembre 2016.

44. Liste des consortiums impliquant des entreprises étrangères, en indiquant :
- les investissements liés à chacun des consortiums, ventilés;
 - les lieux d'investissement;
 - le nombre d'emplois créés.

	Investissements
Esstalion Technologies Inc.	9,5 M\$ prévus horizon 2014-2017
Prestolite E-Propulsion Systems (Beijing) Limited	7 M\$ au 31 mars 2016
9326-7599 Québec inc. (entente impliquant notamment Peugeot)	4 M\$ au 31 mars 2016

45. État de situation des dossiers de développement hydroélectrique impliquant des négociations ou des communications avec les communautés autochtones, incluant :
- l'objet des négociations ou des consultations;
 - la date des rencontres;
 - l'échéancier des négociations;
 - le nom du négociateur pour le gouvernement et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour le gouvernement;
 - le nom du négociateur pour la communauté autochtone et la liste de toutes les personnes présentes aux négociations pour la communauté autochtone.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 66 de l'opposition officielle.

46. État de situation des travaux de réfection et d'entretien de la centrale thermique de Bécancour depuis 2009-2010, ainsi que les prévisions pour 2016-2017. Indiquer également le calendrier, les coûts et l'échéancier de ces activités. Fournir le bilan des activités d'exploitation depuis 2009-2010 et les coûts d'exploitation.

La centrale thermique d'Hydro-Québec à Bécancour est de type à turbines à gaz, d'une puissance de 411 MW. Elle est située sur le site de Gentilly-2. Conçue d'abord pour alimenter les services auxiliaires de la centrale Gentilly-2 en cas de panne du réseau, elle sert également pour répondre à des besoins de puissance lors de pointes. Depuis sa mise en service en 1993 et mise à part le suivi d'entretien normal, la centrale n'a fait l'objet d'aucune réfection majeure sur les turbines à gaz de la centrale.

47. État de situation des travaux de démantèlement de la centrale nucléaire Gentilly-2 depuis 2012-2013, ainsi que les prévisions pour 2016-2017. Indiquer également le calendrier, les coûts et l'échéancier de ces activités, ainsi que les montants liés à la vente d'équipement.

À la suite de la décision du gouvernement du Québec de procéder à la fermeture définitive de la centrale de Gentilly-2 à l'automne 2012, le réacteur a été placé à l'état d'arrêt garanti le 28 décembre de la même année. Le déchargement du combustible a été complété le 3 septembre 2013. En parallèle, les principaux systèmes de l'installation qui ne sont plus en service ont été vidangés, asséchés et mis en retrait. Le 2 décembre 2014, l'état de stockage sûr avec le combustible irradié entreposé dans les piscines a été atteint.

Hydro-Québec travaille présentement au transfert du combustible des piscines vers l'aire de stockage à sec et à la mise en retrait des systèmes pour atteindre l'état de stockage sûr à sec à la fin 2020. Une fois cette étape franchie, la principale activité à l'installation de Gently-2 sera la surveillance du site.

Les activités de déclassement de l'installation nucléaire sont réalisées conformément aux exigences de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).

Le permis de l'installation de Gently-2 vient à échéance le 30 juin 2016. Hydro-Québec a adressé une demande afin d'obtenir un permis de déclassement d'un réacteur nucléaire de puissance d'une durée de 10 ans. La Commission canadienne de sûreté nucléaire tiendra une audience publique le 5 mai 2016 pour étudier cette demande.

48. État de situation et bilan des coûts associés au contrat entre Hydro-Québec Distribution et la centrale de TransCanada Energy (TCE) à Bécancour, depuis l'appel d'offres tenu en 2002. Fournir les prévisions pour 2016-2017.

Afin de répondre à des besoins de puissance, une requête a été présentée à la Régie de l'énergie (R-3925-2015) visant l'approbation d'une entente intervenue en août 2015 entre Hydro-Québec Distribution et TCE pour l'utilisation de la centrale de Bécancour durant 300 heures par période de pointe hivernale. Une fois complétés les travaux de mise à niveau de la centrale, elle pourrait être disponible afin de produire de l'électricité à pleine capacité à compter de l'hiver 2017-2018, selon les besoins d'Hydro-Québec Distribution.

Les livraisons en base de la centrale de TCE sont suspendues depuis le 1er janvier 2008 (approuvé par la Régie de l'énergie jusqu'en 2018).

Les montants versés à TCE depuis 2008 à titre de coûts de suspension sont en baisse et présentés au tableau suivant :

Année	Coût de la suspension des livraisons	Référence
2014	37,4 M\$	<u>R-3933-2015</u> HQD-6, document 1, page 13 de 17
2015	-	Montant disponible en août 2016

Ces montants permettent de couvrir les coûts liés aux engagements de transport et de distribution du gaz naturel, les coûts de production de la vapeur de remplacement et la perte de profits. En plus de ces montants, HQ verse à TCE le montant fixe prévu au contrat (confidentiel), que la centrale fonctionne ou non.

Rappelons que le 27 mai 2014, la Régie a approuvé des amendements à l'entente de suspension des livraisons d'électricité de la centrale de TCE. Ces amendements permettent à Hydro-Québec Distribution de diminuer le coût annuel de suspension (référence : R-3875-2014).

49. État de situation de la production de petites centrales hydroélectriques. Préciser par projet.

Voir réponse à la question 33.

Efficacité énergétique

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

50. Pour chacun des programmes d'efficacité énergétique résidentiels (éclairage, thermostats électroniques, fenêtres et portes-fenêtres, Recyc-Frigo, chauffe-eau, etc.), indiquer, par année, depuis leur lancement :

- a. le nombre d'interventions effectuées;
- b. le montant total versé (incluant les remises postales, les subventions, les récompenses, les rabais à la caisse);
- c. l'énergie économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

51. Pour chacun des programmes d'efficacité énergétique agricoles (bâtiments, équipements solaires, mazout lourd, innovation en énergie, etc.), indiquer, par année, depuis leur lancement :

- a. le nombre d'interventions effectuées;
- b. le montant total versé (incluant les remises postales, les subventions, les récompenses, les rabais à la caisse);
- c. l'énergie économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

52. Pour le programme de diagnostic résidentiel, indiquer, par année, depuis son lancement, le nombre de répondants au sondage et les économies potentielles proposées. Fournir une estimation du coût du programme et de l'énergie qu'il a permis d'économiser.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

53. Concernant le questionnaire *Comparez-vous; êtes-vous écoénergétique ou énergivore?*, indiquer, par année, le nombre de répondants.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

54. Pour les clientèles commerciale, institutionnelle et agricole – volets prescriptif et sur mesure –, indiquer la liste des projets appuyés, par catégorie (bâtiments commerciaux, bâtiments résidentiels, bâtiments institutionnels, bâtiments agricoles), le type d'intervention effectuée, le montant consenti et l'énergie économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

55. Pour le programme Réfrigération commerciale, indiquer le nombre de remises effectuées depuis le début du programme, le montant total accordé et l'énergie ainsi économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

56. Pour les programmes d'innovation PISTE et IDÉE, indiquer la liste des projets aidés, la clientèle visée, la date, le montant consenti et l'énergie ainsi économisée.

PISTE			
PROJETS EN COURS	Date début	GWh	AF (\$)
Projet de quartier vert - Cité Verte	2009	1,4	<5 000 000 \$
PROJETS TERMINÉS	Date début	GWh	AF (\$)
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - MARCON DDM	2005		667 047 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - NÉGAWATTS	2005		312 129 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - LA BOITE DE COMM	2005	5,220	319 770 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - QMR / ZOOM ARMADA	2005		413 000 \$
Récupération et recyclage de réfrigérateurs et congélateurs énergivores - PRO VERT SUD OUEST	2005		282 750 \$
Astrolab - Projet de conversion de l'éclairage public et privé - Mont-Mégantic	2005	1,800	641 000 \$
Chauffe-piscines solaires résidentiel - ZOOM ARMADA	2006	0,265	187 265 \$
Chauffe-piscines solaires résidentiel - NÉGAWATTS PRODUCTIONS	2006	0,150	179 400 \$
Audits énergétiques auprès des concessionnaires automobiles (CCAQ/FCEI)	2006	imputés pgr	44 555 \$
Augmentation de l'efficacité énergétiques dans les dépanneurs (AMDEQ/FCEI)	2006	imputés pgr	29 800 \$
Recommissioning - Optimisation des systèmes électromécaniques	2006	1,755	160 000 \$
Audits énergétiques dans 50 serres au Québec (SPSQ)	2006	0,616	192 800 \$
AMETVS - Audits énergétiques pour les clients industriels - Phase 2 du projet.	2006	imputés pgr	92 558 \$
Récupération des eaux de drainage (eaux grises) - Marché nouvelle construction - RenewAbility Energy Inc.	2006	0,106	90 230 \$
Electrobois - Audits énergétiques dans les séchoirs à bois - 2e dépôt	2007	0	45 000 \$
Système résidentiel de chauffage solaire - ENERCONCEPT	2007	0,145	192 085 \$
Abondance Montréal - Maison saine à zéro énergie (Equilibrium) - SCHL	2007	0,032	84 000 \$
SIIGE - Programme de gestion de l'énergie par l'utilisation d'un système d'information informatisé (ENER 21)	2007	1,500	305 810 \$
Maison Alstonvale - Maison saine à zéro énergie (Equilibrium) - SCHL	2007	0	42 500 \$
Eco-terra (maison Alouette) - Maison saine à zéro énergie (Equilibrium) - SCHL	2007	0,017	75 000 \$
MASHTUEIATSH - Une approche personnalisée en milieu autochtone	2008	0,340	300 000 \$
Récupération des eaux de drainage - Marché existant - Solénove Énergie Québec	2010	0,016	182 424 \$
Gestion de l'énergie au secteur industriel	2013	1,000	368 650
PROJET ANNULÉ	Date début	GWh	AF (\$)
Utilisation de la géothermie / services collectifs / secteur résidentiel - projet PISTE Chambéry - Développement de la filière énergétique géothermie (projet annulé à la demande de la ville de Blainville)	2008	0	79 150 \$
Démonstration technologique et commerciale (DTEC)*			
PROJETS EN COURS	Date début	GWh	AF (\$)
Implantation du tarif DT dans un quartier neuf - Écohabitation	2015		125 000
Automatisation éclairage public ville de Shawinigan - Energere	2015		300 000
Thermostats intelligents - ASE Energy	2015		-
Conversion biénergie au mazout vers biomasse - Écohabitation	2015		100 000
* Depuis mai 2015, les projets Idées et Piste sont regroupés sous l'enveloppe DTEC			

IDÉE				
PROJET EN COURS	Cliantèle	Début	GWh ou %	\$
Éconofan	Agricole	2011	à venir	117 000,00 \$
Puis géothermiques améliorés	Résidentiel / commercial	2012	à venir	11 250,00 \$
Éclairage à DEL des rues résidentielles - Ville de Laval	Municipal	2013	à venir	25 931,25 \$
PROJET TERMINÉS	Cliantèle	Début	kWh ou %	\$
L'éclairage photosynthétique en serres / Savoura	Agricole	2005	0	94 550,00 \$
Utilisation du tapis chauffant à l'étape des transplants + éclairage artificiel DEL / Cidès	Agricole	2005	n.a.(d+)	78 000,00 \$
Volets Volero	Résidentiel / commercial	2005	0	6 750,00 \$
Turbocor Bell Canada	Commercial - Institutionnel	2005	d-	22 500,00 \$
Centre de biomasse de la Montérégie CTBM ST-Pie / SNC Lavalin	Municipal	2006	0	35 753,00 \$
Volets Josuma	Résidentiel	2006	0	6 750,00 \$
Tapis irrigant chauffant avec géothermie pour des productions horticoles	Agricole	2006	0	71 250,00 \$
Lit fluidise à bulles dimensionne scieries Québec / Ducova & Abitibi Consolidated (substitution d'énergie électrique par biomasse) *	Industriel - bois	2006	7	250 000,00 \$
Projecteurs de scène Del Selador	Services (art & spectacles)	2007	0	35 272,00 \$
Gestion d'énergie par courant porteur Texel/Ener21	Industriel	2005	0	50 000,00 \$
Ariane Econoler/SIQ/Gestion de l'énergie par courant porteur	Commercial - institutionnel	2006	0	234 000,00 \$
Luminaire Del / Rouyn-Noranda	Municipal	2007	0	13 159,00 \$
Éclairage de rues DEL(s) Compagnie Elumen	Municipal	2008	0	24 188,00 \$
Éclairage de rues, de parcs, de stationnements, d'usines aux DEL(s) Compagnie LEDEL international	Municipal	2008	0	37 725,00 \$
Scier avec plus d'efficacité	Industriel - bois	2007	82%	23 297,00 \$
Télégestion de l'éclairage public de la Ville de Québec + ballast électronique (PRI du projet = 17 ans)	Municipal	2005	25%	144 000,00 \$
Réonac - lampe à induction, entrepôt Charlebois	Commercial / industriel	2009	25%	14 200,00 \$
Panneaux solaire Air	Résidentiel	2011	0	18 750,00 \$
Éléments céramiques isolés pour thermoformeuses de plastique	Industriel - plastique	2012	25%	2 925,00 \$
Éclairage Sears	Commercial - vente au détail	2010	0	41 000,00 \$
Lampe DEL Théorème Innovation I-Smartlamp pour les laitues en serres	Agricole	2009	0	61 142,00 \$

%: potentiel d'économies d'énergie par rapport au modèle de référence

* : mesure non admissible au programme IDÉE, économies d'énergie non comptabilisées au PGEÉ

57. Pour le programme Remise au point des systèmes mécaniques des bâtiments, indiquer, depuis son lancement, la liste des interventions effectuées, le montant consenti et l'énergie ainsi économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

58. Pour le programme Éclairage public à DEL, indiquer la liste des interventions effectuées, le montant consenti et l'énergie ainsi économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

59. Pour les programmes Analyse de la consommation électrique et Nouvelle usine, agrandissement ou ajout de chaîne de production, indiquer la liste des interventions effectuées, l'aide consentie et l'énergie ainsi économisée.

L'information demandée est présentée dans le tableau à la suite de la question 60.

60. Pour chaque programme du volet agricole, indiquer, par année, le nombre et le type d'interventions effectuées, le montant total de l'aide consenti et l'énergie ainsi économisée.

Voir tableau ci-dessous pour les réponses aux questions 50 à 55 et 57 à 60.

		2003R	2004R	2005R	2006R	2007R	2008R	2009R	2010R	2011R	2012R	2013R	2014R	2015R	Total	
Marché résidentiel																
Diagnostic - résidentiel																
052	DRMC	GWh	-	93	77	67	12	17	20	23	8	5	2	1	353	
	Total (\$)	2 696 806	7 508 213	6 071 010	7 969 652	7 741 857	13 199 678	21 535 703	13 614 673	3 612 127	1 367 418	1 242 215	234 613	(6 535)	86 787 430	
	Nb	-	315 875	263 548	227 119	39 450	93 438	151 222	105 800	80 894	30 095	19 035	8 625	6 893	1 341 994	
053	Comparez-vous	Nb	-	-	-	-	-	-	17 777	59 978	355 687	174 869	212 198	58 022	878 531	
050	Mieux consommer - résidentiel	GWh	1	101	146	280	268	241	237	199	206	207	121	135	2 272	
	AF (\$)	-	6 623 457	10 568 099	12 554 607	22 277 564	19 966 217	18 038 077	14 070 546	19 219 561	14 114 864	7 117 570	22 205 726	2 898 122	169 654 410	
	Nb	19 374	322 262	515 614	1 164 151	1 352 463	1 097 565	1 125 810	923 841	1 252 897	940 180	682 054	3 554 849	477 986	13 429 046	
	MC-Thermostats - BE (coupons)	GWh	-	62	99	126	95	87	93	39	35	33	2	-	670	
	AF (\$)	-	3 219 930	2 612 327	3 016 943	3 733 564	2 839 197	3 467 041	2 398 332	1 776 702	1 762 568	130 720	-	-	24 957 324	
	Nb	-	200 090	321 065	408 359	404 299	301 209	377 764	263 481	216 614	211 123	16 119	-	-	2 720 123	
	MC-Thermostats - BE (multi) <i>(inclus ds coupons en 2009&2010)</i>	GWh	-	-	-	-	-	0	8	34	22	12	5	-	82	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	2 114 315	10 349 172	6 518 881	3 174 295	1 193 371	-	23 350 505	
	Nb	-	-	-	-	-	-	1 886	94 784	462 500	290 430	161 562	53 411	-	1 064 573	
	MC-Thermostats - NC	GWh	-	10	16	18	17	13	12	18	14	17	2	-	137	
	AF (\$)	-	3 192 968	6 138 304	6 496 245	5 722 935	6 613 791	5 914 777	7 050 337	3 684 921	3 787 752	423 508	-	-	49 025 538	
	Nb	-	96 760	157 395	180 009	167 635	186 117	170 620	205 232	157 040	195 315	23 339	-	-	1 538 462	
	MC-Minuterries	GWh	-	30	31	62	47	51	45	41	33	18	4	-	364	
	AF (\$)	-	210 559	245 253	464 698	507 405	583 653	395 915	331 777	319 175	291 724	63 387	-	-	3 413 546	
	Nb	-	25 412	28 891	52 934	58 074	69 897	52 554	40 623	36 324	33 716	7 377	-	-	403 802	
	MC-Toiles solaires	GWh	-	-	-	-	-	-	4	6	5	-	-	-	16	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	1 364	1 902	1 682	-	-	-	4 948	
	MC-Éclairage	GWh	1	-	0	70	98	49	50	48	51	83	63	90	84	685
	AF (\$)	-	-	1 572 215	305 922	733 372	588 926	1 018 394	1 212 444	1 786 361	1 097 869	3 325 660	21 006 419	2 675 407	35 292 989	
	Nb	19 374	-	10 263	481 054	575 626	358 691	373 531	252 206	248 274	142 307	452 360	3 469 881	440 131	6 823 698	
	MC-Électros	GWh	-	-	-	5	12	28	20	13	-	-	-	-	78	
	AF (\$)	-	-	-	2 270 799	11 580 288	9 370 650	7 241 950	380 000	-	-	-	-	-	30 843 687	
	Nb	-	-	-	41 795	146 829	181 651	149 455	7 817	-	-	-	-	-	527 547	
	MC-Fenêtres et portes-fenêtres	GWh	-	-	-	-	-	12	17	25	32	28	13	11	10	147
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	MC-Fenêtres multi-logements	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 936	222 715	228 651	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	251	262	
	MC-Téléviseurs	GWh	-	-	-	-	-	-	3	1	0	-	-	-	4	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	583 340	1 303 230	656 070	-	-	-	2 542 640	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	58 334	130 243	65 607	-	-	-	254 184	
	MC-Programme intégré produits piscines	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	26	29	78	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 982	20 271	23 338	61 591	
	MC-Produits économiseurs d'eau	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	5	10
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 315	11 275	14 266	
050	Rénovation énergétique - MFR	GWh	-	-	0	4	20	20	10	9	4	3	4	2	76	
	AF (\$)	-	-	-	197 720	1 113 561	6 688 800	5 481 058	2 553 068	2 788 093	2 230 054	2 593 130	2 566 670	1 142 574	27 354 728	
	Nb	-	-	-	4 943	38 276	181 152	134 723	46 875	24 866	4 593	915	11 113	422	447 878	
	Réno-MFR-Volet social	GWh	-	-	0	3	14	5	3	4	2	2	2	1	36	
	AF (\$)	-	-	-	197 720	862 261	4 603 309	2 249 544	917 022	1 687 224	1 304 904	1 523 097	1 668 121	619 334	15 632 536	
	Nb	-	-	-	4 943	22 720	119 399	27 085	8 786	12 649	61	114	-	-	195 757	
	Réno-MFR-Volet COOP	GWh	-	-	-	1	4	3	4	2	1	0	0	0	16	
	AF (\$)	-	-	-	-	251 300	1 441 375	936 845	740 764	392 924	224 423	54 835	27 972	59 960	4 130 398	
	Nb	-	-	-	-	15 556	42 956	27 279	21 015	7 184	1 573	34	10 445	146	126 188	
	Réno-MFR-Volet OBNL	GWh	-	-	-	-	2	11	3	2	1	0	0	0	20	
	AF (\$)	-	-	-	-	644 116	2 271 556	610 801	624 507	231 709	237 475	165 924	44 209	-	4 830 297	
	Nb	-	-	-	-	18 797	80 272	16 667	4 905	2 470	72	61	-	-	123 244	
	Réno-MFR-Volet privé	GWh	-	-	-	-	-	0	0	0	1	1	1	0	3	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	23 113	284 481	83 438	469 018	777 723	704 652	419 071	2 761 496	
	Nb	-	-	-	-	-	-	87	407	128	489	695	607	276	2 689	
050	Remplacement de frigos - MFR	GWh	-	-	-	-	-	2	0	2	2	3	3	2	14	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	761 587	27 409	1 399 531	1 390 903	1 727 819	2 980 950	3 708 940	11 997 139	
	Nb	-	-	-	-	-	-	1 643	146	3 825	3 168	4 160	7 510	9 386	28 838	
050	Récupération frigos&congélés	GWh	-	-	-	-	44	78	59	34	20	17	19	2	274	
	AF (\$)	-	-	-	-	3 989 715	7 174 866	6 261 300	1 853 610	1 076 760	926 880	883 680	96 330	-	22 263 141	
	Nb	-	-	-	-	66 493	119 418	104 341	59 095	35 891	30 897	33 580	3 210	-	452 925	
050	Géothermie	GWh	-	-	-	-	1	1	4	1	3	2	-	-	11	
	AF (\$)	-	-	-	-	353 200	705 200	1 010 000	750 800	1 785 700	1 148 000	-	-	-	5 752 900	
	Nb	-	-	-	-	143	288	429	301	521	237	-	-	-	1 919	
050	Offre intégrée NC - Maisons efficaces	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0	
	AF (\$)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000	11 000	13 000	
	Nb	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	47	54	
		2003R	2004R	2005R	2006R	2007R	2008R	2009R	2010R	2011R	2012R	2013R	2014R	2015R	Total	

Suite des réponses aux questions 50 à 55 et 57 à 60

Marché affaires - Commercial et institutionnel																
Produits efficaces																
060	PE-Produits agricoles	GWh	-	-	-	-	2	3	3	2	2	13	36	7	18	86
		AF (\$)					101 700	790 643	635 043	716 393	612 523	2 921 061	6 134 404	668 136	4 979 879	17 559 782
		Nb					1 681	1 851	2 245	1 838	1 630	88 081	197 932	17 058	65 978	378 294
		Tapis chauffants					1 681	1 300	1 647	1 005	597	414	543	403	1 059	8 649
		Echangeurs à plaques					-	468	377	384	330	216	235	82	68	2 160
		Ventilateurs					-	83	221	449	250	229	254	327	214	2 027
		Éclairage Agricole Niches à porcelets					-	-	-	-	453	87 222	196 296	15 468	62 921	362 360
												604	778	1 716	3 098	
055	PE-Réfrigération	GWh	-	-	-	-	-	-	0	1	1	-	-	-	-	2
		AF (\$)								165 500	232 250	292 740	-	-	-	690 490
		Nb								330	480	622	-	-	-	1 432
058	PE-Éclairage public	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	1	5	6	
		AF (\$)									10 564	92 300	144 050	903 420	1 150 334	
		Nb									96	1 094	1 863	15 099	18 152	
057	Recommissioning	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	8
		AF (\$)									7 566	33 585	25 885	85 225	152 261	
		Nb									-	-	-	-	15	
054	OIEÉB	GWh	-	-	-	-	-	-	-	158	255	198	187	117	915	
		AF (\$)								31 719 551	53 573 429	34 643 628	23 843 636	10 077 925	153 858 169	
		Nb								847	1 553	1 151	948	486	4 985	
	Commercial	GWh	-	-	-	-	-	-	-	107	155	175	125	84	645	
		AF (\$)								20 978 643	32 828 954	27 316 720	15 998 089	5 353 813	102 476 219	
		Nb								651	1 178	1 080	642	372	3 923	
	Institutionnel	GWh	-	-	-	-	-	-	-	51	101	23	61	33	270	
		AF (\$)								10 740 908	20 744 475	7 326 908	7 845 547	4 724 112	51 381 949	
		Nb								196	375	71	306	114	1 062	
Marché affaires - Industriel																
OIEÉSI																
Petites et moyennes industries																
051	Clientèle agricole (2010 incl 2004@2010)	GWh	-	-	-	-	-	-	13	4	3	2	1	1	24	
		AF (\$)							2 382 898	677 581	529 264	464 686	128 840	92 944	4 276 213	
		Nb							60	42	32	39	4	11	188	
Petites et moyennes industries & Grandes industries																
059	Analyse consommation énergie	GWh	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	(0)	-	7	
		AF (\$)								56 177	321 009	244 905	101 313	218 989	942 394	
		Nb								-	-	1	13	5	19	
	Modernisation	GWh	-	-	-	-	-	-	-	1	4	26	39	98	168	
		AF (\$)								360 309	1 038 095	6 955 953	6 211 499	12 122 808	26 688 663	
		Nb								2	5	63	75	29	174	
	Nouv.usine, Agrandiss., ajout	GWh	-	-	-	-	-	-	-	2	1	12	9	1	24	
		AF (\$)								440 624	340 648	2 470 599	2 051 456	(205 038)	5 098 289	
		Nb								3	5	14	15	8	45	
Gestion de la consommation																
050	Chauffe-Eau 3 éléments	MW	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2	2	2	8	
		AF (\$)								200 105	183 999	209 721	225 556	252 484	1 071 865	
		Nb								16 216	14 121	15 709	17 094	19 122	82 262	

* À noter: Les résultats historiques en économies d'énergie peuvent avoir subis des variations par rapport à ceux de décembre 2014 afin de tenir compte des résultats d'évaluation de programmes.

61. Pour le service Visilec, indiquer, par année, le nombre de clients abonnés.

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb*												
67	281	390	453	591	744	882	884	937	960	930	960	946

* au 31 décembre

62. Fournir la liste des projets énergétiques identifiés par Hydro-Québec pour le développement nordique, incluant le nom du projet, le type d'énergie, la valeur de l'investissement et la quantité d'énergie produite.

Voir réponse à la question 108, de la section «Énergie».

Hydro-Québec Production (HQP)

63. Pour chaque complexe d'HOP, indiquer, depuis 2011-2012, par année financière, le coût de production et la quantité de kWh produite. Indiquer également, pour chacun des complexes, les coûts d'entretien et les coûts liés au personnel.

Le coût de production, d'approvisionnement et de vente d'Hydro-Québec Production et les quantités de TWh vendues sont publiés dans le rapport annuel d'Hydro-Québec.

Coût de production, d'approvisionnement et de vente en 2015 : 2,08 ¢/kWh

Source : Présentation des résultats financiers 2015, p. 15

http://nouvelles.hydroquebec.com/media/filer_private/2016/02/25/presentation_ra_2015.pdf

Volume des ventes d'Hydro-Québec Production en 2015 : 190,7 TWh

Source : Rapport annuel d'Hydro-Québec 2015, p.32

Investissements en développement en 2015 : 663 M\$

Investissements visant à assurer la pérennité et l'optimisation du parc d'équipements d'Hydro-Québec Production : 294 M\$

64. Pour chacune des sources d'approvisionnement électrique, indiquer, depuis 2011-2012, par année financière, le coût d'acquisition, la provenance et la quantité de kWh acquise.

Voir réponse à la question 63

65. Pour chacune des centrales en construction ou en rénovation, indiquer, depuis 2011-2012, par année financière, le montant investi, le nombre de jours et de travailleurs requis. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l'échéancier de mise en service, le coût de production unitaire du kWh ainsi que la durée de la période d'amortissement.

La pérennité et l'optimisation des installations font partie des grandes priorités d'Hydro-Québec Production.

	2015
Investissements en développement	663 M\$
Investissements visant à assurer la pérennité et l'optimisation du parc d'équipements d'Hydro-Québec Production	294 M\$
TOTAL	957 M\$

Sources : Rapport annuel d'Hydro-Québec 2015.

Les aménagements hydroélectriques sont conçus pour maintenir leur production pendant des décennies, voire au-delà de 100 ans dans certains cas. Ils pourront ainsi fournir une énergie propre aux générations à venir.

Source : Rapport annuel d'Hydro-Québec 2015, p. 15

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, selon la méthode de l'amortissement linéaire. L'amortissement débute le mois suivant la date de mise en service. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Production hydraulique 40 à 120 ans
- Production thermique 15 à 50 ans

Source : Rapport annuel d'Hydro-Québec 2015, p. 55

66. État de situation concernant le 200 MW d'énergie éolienne attribué à HOP par le gouvernement.

Nous vous référons à la réponse du MÉRN à la question particulière 66 de l'opposition officielle.

67. Ventiler le coût de revient estimé du kWh du projet La Romaine.

Hydro-Québec établit le coût de revient actuel du complexe de la Romaine à 6 ¢/kWh y compris le coût de transport.

68. Ventiler le coût du projet La Romaine, depuis le début des travaux : coûts de transport, période d'amortissement, montant versé aux collectivités locales, coûts de construction.

Les investissements requis pour la construction des quatre centrales du complexe de la Romaine sont de l'ordre de 6,5 G\$.

À la fin de l'année 2015, HQ rapportait que plus de 2 000 travailleurs étaient à l'œuvre sur les chantiers du complexe hydroélectrique de la Romaine à la pointe des travaux en 2015, et ce, pour une quatrième année de suite. Depuis le début du projet, environ 45 % des travailleurs proviennent de la Côte-Nord.

À ce jour, les chantiers de la Romaine ont généré des contrats d'une valeur de plus de 3 milliards de dollars, dont près de 800 millions en retombées économiques pour la Côte-Nord.

Rappelons qu'Hydro-Québec a conclu plusieurs ententes avec les communautés concernées : <http://www.hydroquebec.com/romaine/social/collectivites.html>

69. Fournir les exigences de contenu local pour La Romaine.

Dans le cadre du projet Romaine, Hydro-Québec travaille de façon soutenue à maximiser les retombées régionales du projet. Tel qu'énoncé lors de l'étude d'impact du projet, Hydro-Québec a prévu :

- **La création d'un comité des retombées économiques régionales**
- **L'inscription de la clause de sous-traitance dans les contrats provinciaux**
- **La réservation de certains contrats aux entreprises régionales, à la condition qu'il y ait concurrence**
- **La mise en œuvre de mesures destinées à favoriser l'embauche de main-d'œuvre et l'achat de biens et services de la Côte-Nord.**

70. Fournir les exigences de contenu local pour la construction de la ligne Chamouchouane.

Les contrats de déboisement ont été séparés en tronçon de 25 km afin que les entrepreneurs régionaux soient en mesure de réaliser ces contrats.

- **Section 1 (Saguenay-Lac St-Jean : environ 20 M\$ de retombées régionales soit 100 %)**
- **Section 2 (Mauricie : environ 20 M\$ de retombées régionales soit 100 %)**
- **Autres sections (Lanaudière et Montréal : environ 15 M\$ de retombées régionales)**

Pour les contrats de construction, ce sont des entrepreneurs généraux spécialisés qui ont la capacité de réaliser les travaux sur les lignes à 735 kV. Les clauses générales d'HQ précisent :

Recrutement de la main d'œuvre :

Pour le recrutement de la main-d'œuvre employée à l'exécution du contrat, l'entrepreneur doit, dans la mesure du possible, faire appel aux centres de placement appropriés et, compte tenu des qualifications requises, il doit accorder aux candidats une préférence dans l'ordre suivant :

- **personnes domiciliées dans la région du Québec où s'exécutent les travaux ;**
- **personnes domiciliées dans les autres régions du Québec ;**
- **personnes domiciliées dans les autres provinces ;**
- **personnes domiciliées ailleurs.**

Embauche régionale

En plus des spécifications de l'article précédent « Recrutement de la main-d'œuvre » des clauses générales, l'entrepreneur doit maximiser l'utilisation de la main-d'œuvre régionale en tenant compte de sa disponibilité et de la spécialisation requise pour l'exécution de certains travaux. Il doit également veiller à ce que ses sous-traitants observent les mêmes conditions.

En plus des spécifications de l'article « Recrutement de la main-d'œuvre » des clauses générales, l'entrepreneur doit maximiser l'achat de matériels, de matériaux et de services chez des sous-traitants et fournisseurs régionaux. Il doit également veiller à ce que ses sous-traitants observent les mêmes conditions.

D'autres éléments sont pris en compte : la sous-traitance régionale, l'incitation à l'embauche de main-d'œuvre autochtone, l'incitation à l'embauche de nouveaux diplômés d'un métier ou d'une occupation de l'industrie de la construction et le camionnage en vrac.

Retombées économiques

Exemples de retombées économiques régionales pour la ligne 735 kV pour les contrats de construction			
	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Mauricie	Lanaudière et Montréal
Contrats de déboisement	20 à 25 M\$	20 à 25 M\$	15 à 20 M\$
Main-d'œuvre locale issue des contrats de construction	12 M\$	15 M\$	27 M\$
Gîte et couvert (hébergement sur place des travailleurs)	4 M\$	6 M\$	10 M\$
TOTAL :	± 41 M\$	± 46 M\$	± 57 M\$

71. Pour chaque type d'équipements de production, indiquer la période d'amortissement applicable selon les normes comptables en vigueur.

Voir réponse à la question 65.

72. Pour chacune des 63 centrales composant le parc d'HOP, fournir la période d'amortissements prévus et la période d'amortissement restante.

Voir réponse à la question 65.

73. Liste et nombre d'immobilisations corporelles amorties depuis la détermination du bloc patrimonial.

74. Nombre d'enquêtes internes en cours en 2015-2016. Fournir les motifs pour chacune des enquêtes.

Nous vous référons au Rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec, p. 93

<http://www.hydroquebec.com/publications/fr/documents-entreprise/rapport-annuel.html>

Hydro-Québec TransÉnergie

75. Pour chacune des installations de transport en construction ou en rénovation, indiquer, depuis 2011-2012, par année financière, le montant investi et le nombre de jours et de travailleurs requis. Indiquer également le coût total prévu des travaux, l'échéancier de mise en service, le coût de transport du kWh ainsi que la durée de la période d'amortissement.

En 2015, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 1 587 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels, soit 727 M\$ pour les projets de croissance et 860 M\$ pour les projets visant à maximiser la fiabilité et la pérennité des actifs. Les projets de croissance ont pour but soit de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique ou éolienne, soit d'augmenter la capacité des installations pour suivre l'évolution de la charge ou pour répondre à de nouvelles demandes de transport. Quant aux projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, ils concernent le maintien des installations en condition opérationnelle, le maintien et l'amélioration de la qualité du service ainsi que le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation du réseau de transport.

Parmi les projets de croissance menés en 2015, mentionnons la poursuite des travaux de raccordement du complexe de la Romaine dans le cadre du projet d'expansion du réseau de transport en Minganie. Concrètement, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 286 M\$ dans la construction du poste de la Romaine-1, de la ligne à 315 kV qui relie celui-ci au poste de la Romaine-2 ainsi que de la ligne à 735 kV entre les postes de la Romaine-4 et Montagnais. Fait à signaler, la centrale de la Romaine-1 a été raccordée au réseau en 2015. La division a également continué d'intégrer la production des parcs éoliens construits à la suite des appels d'offres de 2005 (2 000 MW) et de 2009 (289,9 MW) d'Hydro-Québec Distribution, à raison de respectivement 71 M\$ et 28 M\$. De plus, elle a affecté 34 M\$ au démarrage du projet à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île (montant qui comprend aussi le volet du projet lié à la pérennité et à la fiabilité du réseau de transport).

Au titre des projets liés à la fiabilité et à la pérennité des actifs, Hydro-Québec TransÉnergie a consacré 779 M\$ à la mise à niveau d'équipements et à la modernisation d'installations, dont 49 M\$ au remplacement des deux compensateurs statiques du poste Albanel et 33 M\$ à la construction du nouveau poste Fleury.

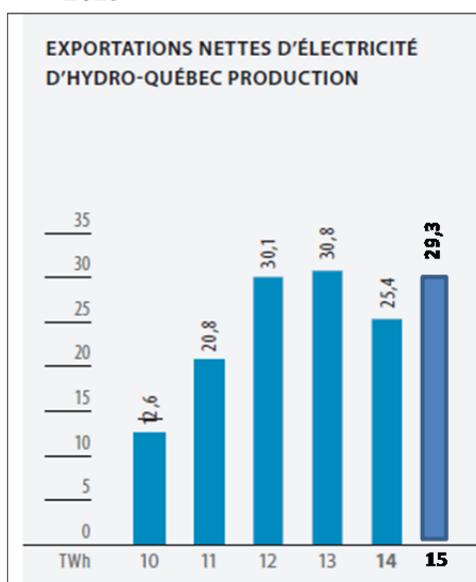
INVESTISSEMENTS DANS LE RÉSEAU DE TRANSPORT (M\$)

	2015
Développement	727
Fiabilité et pérennité des actifs	860
TOTAL	1587

76. Pour chacune des interconnexions, indiquer le nombre et le prix moyen du kWh exporté, ainsi que le nombre et le prix moyen du kWh importé.

Les exportations nettes ont généré 1 645 M\$ en 2015, comparativement à 1 527 M\$ en 2014. Cette augmentation des revenus est attribuable principalement à une augmentation du volume des exportations en 2015. Les principaux marchés d'exportations du Québec sont la Nouvelle-Angleterre, New York, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

2015



77. Indiquer, par catégorie (résidentiel, agricole, d'affaires, petite puissance ou autre), le nombre de clients autoproducteurs utilisant l'option de mesurage net ou le programme sans compensation depuis 2011-2012, par année financière.

L'option tarifaire mesurage net a été lancée en 2006. Au 31 décembre 2015, le nombre de clients actifs était de 102, soit 76 clients résidentiels, 16 sont agricoles et 10 sont des clients commerciaux. On compte 79 installations solaires, 19 installations éoliennes et 4 installations mixtes.

En plus des 102 clients qui bénéficient du mesurage net, on compte 8 clients commerciaux aux tarifs G (général) ou M (moyenne puissance) en tant que « autoproducteur sans compensation » (plus de 50 kW).

Hydro-Québec Distribution (HQD)

78. Nombre de demandes de prolongement de réseau depuis 2011-2012, par année financière.

Nombre de demandes de prolongement de réseau en 2015 : 2 652

À ces demandes de prolongement de réseau, s'ajoutent 27 613 demandes de raccordement sans prolongement de réseau.

79. Nombre total de clients d'HQD, par catégorie. Présenter l'évolution depuis 10 ans.

Évolution du nombre d'abonnements par secteurs – 2011-2015

	2015	2014	2013	2012	2011
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par secteurs					
Résidentiel	3 890 956	3 857 782	3 821 012	3 777 196	3 731 047
Commercial, institutionnel et petits industriels	319 294	317 671	316 585	314 895	313 468
Grands clients industriels	181	183	186	188	189
Autres	4 290	4 214	4 207	3 988	4 004
Nombre total d'abonnements	4 214 721	4 179 850	4 141 990	4 096 267	4 048 708

Évolution du nombre d'abonnements par secteurs – 2007-2011

	2011	2010	2009	2008	2007
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par catégories					
Résidentielle et agricole	3 746 397	3 698 169	3 649 470	3 603 330	3 554 443
Commerciale et institutionnelle	291 212	300 163	297 380	296 504	299 524
Industrielle	18 573	9 589	9 829	10 111	11 565
Autres	4 013	3 868	3 653	3 499	3 440
Nombre total d'abonnements	4 060 195	4 011 789	3 960 332	3 913 444	3 868 972

80. Nombre de clients résidentiels inscrits au mode de versements égaux, depuis 2011-2012, par année financière.

Nombre de contrats résidentiels inscrits au MVE en 2015 :	1 545 501
Nombre de clients ayant au moins un contrat résidentiel inscrit au MVE en 2015 :	1 467 730

Précision : Noter qu'il s'agit de l'ensemble des contrats résidentiels qui sont inscrits au mode de versements égaux (MVE). Un client peut décider d'inscrire ou non de façon individuelle chacun des contrats dont il est responsable de la facture.

81. Nombre de clients s'étant inscrits à la facture Internet ou au paiement autorisé depuis 2011-2012 et le nombre total de clients inscrits à ces services.

Clients ayant adhéré à la facture électronique (incluant Postel) en 2015 :	114 983
Clients actifs inscrits à la facture électronique (incluant Postel) en 2015 :	870 970
Clients ayant adhéré au prélèvement automatique en 2015 :	84 110
Comptes inscrits au prélèvement automatique en 2015 :	719 652

Précision : Noter qu'un client qui s'inscrit à la facture Internet le sera pour l'ensemble des lieux de consommation pour lesquels il est le responsable; un client qui veut s'inscrire au prélèvement automatique doit le faire pour chacun de ses numéros de comptes (factures).

82. Depuis 2011-2012, ventilé par année financière, le nombre de clients ayant :

- a. créé une Page personnelle;
- b. transmis leur relevé de compteur;
- c. obtenu un portrait de consommation;
- d. obtenu une estimation des coûts de l'électricité à une résidence;
- e. effectué leur changement d'adresse en ligne.

2015	Par téléphone	Par le Web	Total
Créé un Espace client	n/a	224 718	224 718
Transmis leur relevé de compteur	8 329	30 150	38 479
Obtenu un portrait de consommation	n/d	1 524 833	1 524 833
Obtenu une estimation des coûts de l'électricité à une résidence	24 737	266 380	291 117
Effectué leur changement d'adresse	65 424	138 537	203 961

83. Pour les plaintes reçues par chacune des divisions d'Hydro-Québec, depuis 2011-2012, ventilées par année financière, indiquer :

- a. le nombre total de plaintes pour chacune des divisions;

Division	2015
Distribuer	5732
Transporter	6
Produire	2
Autres	28
Total	5 768

HQ prend très au sérieux chacune des plaintes qui la concernent et consacre tous les efforts nécessaires au traitement de celles-ci.

Le nombre de plaintes enregistré en 2015 a été de 5 768 plaintes formulées verbalement ou par écrit, en baisse par rapport à 2014. Moins de 1 % des clients ont porté plainte.

- b. la nature de la plainte;

Les plaintes portent notamment sur les questions de facturation, de consommation de recouvrement et de compteurs de nouvelle génération.

- c. l'état du suivi de la plainte;

Le nombre de plaintes adressées à la Régie de l'énergie à l'égard d'Hydro-Québec est demeuré relativement stable depuis 2011 malgré la croissance du nombre de clients.

En 2015, 184 plaintes ont été portées en appel à la Régie de l'énergie. Les autres sont réglées.

- d. le délai moyen pour qu'on accuse réception de la plainte;

En 2015, le délai moyen pour envoyer l'accusé réception d'une plainte était de six jours.

- e. le délai de résolution de la plainte (du problème);

En 2015, le délai moyen pour le traitement d'une plainte était de 45 jours.

- f. le nombre de plaintes reçues par téléphone, par la poste et par courrier électronique.

Plaintes reçues pour HQD :

Par :	2015
Téléphone	1688
Courrier postal	1034
Télécopie	345
Courrier électronique / Web	2641
Visite	24

84. Pour les plaintes reçues par chacune des divisions d'Hydro-Québec, indiquer le plan d'action mis en place par la société d'État pour ces plaintes. Indiquer également les sommes consacrées à ce plan d'action.

Le nombre de plaintes reçues, de même que les actions mises en place pour y remédier sont indiqués dans le Rapport annuel 2015 d'Hydro-Québec pp. 8-10

<https://issuu.com/hydroquebec/docs/rapport-annuel-2015?e=1151578/33698945>

85. Nombre de plaintes liées au délai de branchement et indiquer le plan d'action de la société d'État pour ces plaintes, depuis 2011-2012, par année financière. Indiquer également les sommes consacrées à ce plan d'action.

	2015
Demandes de raccordement	27 613
Plaintes relatives aux raccordements	125
% de plaintes par rapport au nombre de demandes	0,5%

Hydro-Québec poursuit les actions mises en place, soit :

1. Le maintien d'une vigie centralisée et d'un suivi hebdomadaire des plaintes liées aux raccordements.
2. L'amélioration de l'information fournie aux clients quant aux délais de traitement de leur demande et aux changements s'il y a lieu (voir l'outil de [suivi d'une demande de travaux](#) disponible en ligne)
3. Le déploiement d'une nouvelle organisation du travail (gestion centralisée de l'ensemble de la charge de travail) favorisant un meilleur suivi et une meilleure prise en charge de tous les intervenants interpellés pour le traitement des demandes des clients.

86. État de la situation quant aux compteurs de nouvelle génération (dits « intelligents »). Indiquer :

- a. les coûts liés au remplacement des compteurs traditionnels par les nouveaux compteurs intelligents depuis 2011-2012, par année financière;

Hydro-Québec prévoit un écart favorable de 36,1 M\$ par rapport aux coûts totaux autorisés pour l'ensemble du projet.

Les coûts liés au remplacement des compteurs sont contenus dans les suivis du projet de lecture à distance fournis à la Régie de l'énergie et disponibles à l'adresse suivante : http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_17mars2016.pdf.

- b. les prévisions des coûts liés au remplacement des compteurs traditionnels par les nouveaux compteurs intelligents pour l'année 2016-2017;

Voir la réponse à la question 86 a).

- c. le nombre de jours et de travailleurs requis pour remplacer les compteurs;

Pour 2016, le nombre d'employés d'Hydro-Québec assignés au remplacement des compteurs est de l'ordre de 150 ressources.

- d. le nombre de plaintes liées à l'installation des nouveaux compteurs et l'état du suivi de ces plaintes;

Les résultats du sondage de satisfaction de la clientèle démontrent un taux de satisfaction à l'égard de l'installation du compteur de 8,4 sur 10 en décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, Hydro-Québec a reçu un total de 2 231 plaintes sur trois ans qui étaient liées à l'installation des compteurs de nouvelle génération. Le taux de plaintes se situe à 0,06 % par rapport au nombre de compteurs installés, tous motifs confondus, et le nombre tend à diminuer avec la fin du déploiement.

La gestion des plaintes s'inscrit dans un processus global dont l'objectif est de maximiser la satisfaction de chaque client. Ce processus intègre tous les éléments requis permettant à Hydro-Québec Distribution de réduire au minimum le nombre de plaintes.

Quant aux avis de non-consentement associés à l'installation d'un compteur de nouvelle génération, ils sont traités en vertu des règles de l'option de retrait approuvées par la Régie de l'énergie.

Pour en savoir davantage nous vous invitons à consulter le dernier suivi du projet de lecture à distance déposé à la Régie de l'énergie et disponible à l'adresse suivante : http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/Suivis/SuiviD-2012-127_D-2014-101/HQD_SuiviD-2012-127_D-2014-101_17mars2016.pdf.

e. le délai moyen pour qu'on accuse réception de la plainte;

Hydro-Québec répond aux plaintes relatives aux compteurs de nouvelle génération le plus rapidement possible. Le délai peut varier en fonction de la nature de la plainte ou du commentaire soumis.

f. le délai de résolution de la plainte;

Comme pour toutes les plaintes, Hydro-Québec vise répondre à l'intérieur d'un délai de 60 jours.

g. le nombre de plaintes reçues par téléphone, par la poste et par courrier électronique.

Ventilation non disponible.

87. Indiquer le nombre d'usagers d'Hydro-Québec qui ont refusé de changer leur compteur, pour l'année en cours et depuis le début des travaux de remplacement.

Au 31 décembre 2015, pour l'ensemble du Québec, environ 2 % (74 554) seulement des clients se sont prévalus de l'option de retrait et ont donc reçu l'installation d'un compteur non communicant.

Le déploiement des compteurs de nouvelle génération est terminé en grande partie. À ce jour, plus de 3,7 millions de compteurs sont en service chez nos clients un peu partout au Québec, et tout s'est très bien déroulé.

88. Fournir les documents, notes, analyses ou études concernant le nombre de clients résidentiels pour lesquels un écart de consommation de plus de 20 % a été constaté depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération.

Hydro-Québec ne détient pas de tels documents.

Le remplacement du compteur d'un client n'a aucun lien avec les variations sur sa facture.

Ce sont les variations de température ou les changements aux habitudes de consommation qui peuvent influencer la facture d'électricité. Les cas médiatisés ont été analysés et, dans tous les cas, la facturation s'est révélée le reflet réel de la consommation du client.

89. Fournir les documents, notes, analyses ou études concernant les écarts de précision de chaque génération de compteurs implantés dans le secteur résidentiel au Québec depuis 1950.

Hydro-Québec ne détient pas de tels documents.

Le processus d'homologation des compteurs d'Hydro-Québec est reconnu comme l'un des plus rigoureux en Amérique du Nord. Tous les compteurs utilisés sont aussi soumis aux normes de Mesures Canada plus spécifiquement la norme LMB-EG-04, la norme SS-04 et la norme SS-06. Ces normes indiquent les écarts de précision acceptables pour tous les types de compteurs et sont appliquées rigoureusement par Hydro-Québec.

Voir également la réponse à la question 88.

90. Indiquer le nombre de clients résidentiels pour lesquels un écart de consommation a été constaté depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération, par type de compteur remplacé.

Voir les réponses aux questions 88 et 89.

91. Indiquer le nombre de clients résidentiels munis d'un compteur de nouvelle génération pour lesquels une réduction de consommation de plus de 10 % a été constatée; ventilation par région.

Voir les réponses aux questions 88 et 89.

92. Indiquer le nombre de clients résidentiels pour lesquels une augmentation de consommation de plus de 10 % a été constatée depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération; ventilation par région.

Voir les réponses aux questions 88 et 89.

93. Fournir les documents, notes, analyses ou études concernant le nombre d'incendies survenus depuis l'installation de compteurs de nouvelle génération. Fournir les coûts associés au remplacement.

Aucun incendie rapporté dans les médias ne peut être lié à un compteur de nouvelle génération.

94. Depuis 10 ans, indiquer les sommes dépensées pour l'achat d'électricité en période de pointe. Ventiler par appel d'offres et par année financière. Fournir les coûts moyens par MW ainsi que les prévisions pour 2016-2017.

Approvisionnements de court terme en 2015⁽¹⁾ :

- TWh : 3,5
- M\$: 208,8
- \$/MWh : 80,32

⁽¹⁾ Dossier tarifaire 2016 (R-3933-2015) – 4 mois réels / 8 mois prévisionnels

95. Nombre de compteurs de nouvelle génération (dits intelligents) récupérés sur les lieux d'un incendie ou à la suite d'un incendie, depuis le début de leur installation sur le territoire québécois. Ventiler par année financière et détailler les sommes associées.

Aucun incendie rapporté dans les médias ne peut être lié à un compteur de nouvelle génération.

96. Nombre de compteurs de nouvelle génération qui ont dû être remplacés à la suite de défectuosité, depuis le début de leur installation sur le territoire québécois. Ventiler par année financière et par défectuosité; détailler les sommes associées.

Au 31 décembre 2015, nous avons remplacé près de 8 000 compteurs pour divers motifs. Le principal motif d'anomalie était relatif à un problème d'affichage (cristaux liquides). Le taux global de défectuosité est de 50 % inférieur à ce que nous avons avec le parc de compteur de l'ancienne génération.

Année	Affichage	Communication	Autres	Total
2015	2293	1057	1213	4563

97. Ventilation de la redevance d'abonnement facturée aux clients résidentiels d'Hydro-Québec pour 2014-2015 et 2015-2016.

La redevance d'abonnement ne couvre pas de coûts spécifiques. Les tarifs d'électricité sont établis de manière à récupérer les coûts réellement encourus par Hydro-Québec pour le service d'électricité, ni plus, ni moins. L'ensemble de ces coûts est réparti dans les composantes du tarif domestique : redevance, 1^{ère} tranche et 2^{ème} tranche.

Au cours des dernières années, et avec l'approbation de la Régie de l'énergie, la redevance d'abonnement a été gelée de façon à appliquer les hausses tarifaires davantage sur les prix d'énergie, favorisant l'augmentation d'une composante sur laquelle le client peut agir et ainsi, l'efficacité énergétique.

98. État de situation de tout projet d'efficacité énergétique visant à réduire la consommation en période de pointe, par l'utilisation des compteurs intelligents.

Durant l'hiver 2014-2015 un projet pilote d'interruption de l'alimentation des chauffe-eau a été mené. Ce projet a permis de confirmer que de courtes interruptions en période de pointe hivernale ne nuisaient pas au confort des clients résidentiels. Le programme de chauffe-eau interruptible avec adhésion volontaire des clients sera déployé dès qu'Hydro-Québec aura obtenu l'adhésion de toutes les parties prenantes (dont la RBQ et Santé Canada).

Par ailleurs, un projet pilote a été déployé à l'automne 2015, afin d'inciter la clientèle commerciale et institutionnelle à réduire sa demande de puissance en période de pointe. Considérant la réponse très favorable obtenue de la part du marché, une nouvelle offre commerciale sera déployée avant la fin de l'année 2016.